



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 octobre 2022

Délibération n°14/2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 21 novembre 2022.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président ; représentant Mme Christine Cheze-Dho, personnalité qualifiée,

Représentants de l'Etat

- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire ; représentant M. Christopher Miles, Directeur Général de la Création Artistique,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme. Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine, représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente

Représentants du personnel

- Mme Catherine Bouzitat,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Maud Brun, Directrice de la culture et du patrimoine, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Monceron, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher
- Mme Christine Cheze-Dho,
- Mme Elisabeth Sanson.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2022
A 14H30**

Délibération n°14/2022

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 12 octobre 2022 à 14h30.**

Votants : 18

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

A blue ink signature of Olivier ATLAN, featuring a large, stylized 'O' and 'A'.

Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Gaëlle PONCET, written in a cursive style.

Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 8 décembre 2022.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire et Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine du Conseil Départemental du Cher ; représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente,
- Mme Elisabeth Sanson,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président sortant remercie les membres du conseil d'administration présents. Mme Anna-Laude Boulon, Mme Perrine Pierson et Mme Anne Matheron sont présentes par visioconférence.

Le Président précise que la dernière mandature de ce Conseil d'administration s'achève.

Il rappelle en effet que les personnalités qualifiées sont nommées par les différentes collectivités et l'État pour une durée de 3 ans. Il vient d'être procédé à la nomination ou la reconduction des personnalités qualifiées par les différentes tutelles et ce pour les 3 ans à venir. Il tient à rappeler que chaque personnalité est désignée pour elle-même et ne représente pas la collectivité qui l'a nommée.

Le Président indique le nom de ces différentes personnalités :

- DRAC Centre-Val de Loire : nomination de Mme Delphine Bordat et de Mme Anne Matheron
- Région Centre-Val de Loire : reconduction de Mme Christine Cheze-Dho et de M. Fabrice Hoeffelin
- Département du Cher : nomination de Mme Elisabeth Sanson et de M. Dominique Delajot
- Ville de Bourges : nomination de Mme Colette Puynge et reconduction de M. Georges Buisson

Le Président invite les nouvelles personnalités qualifiées à se présenter.

Le Président a le plaisir d'accueillir Mme Perrine Pierson, remplaçante de Mme Anna-Laude Boulon pendant son congé maternité ; M. Carl Accetonne, Secrétaire général de la préfecture de Bourges ; Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité à la Maison de la culture de Bourges qui assistent pour la première fois à nos travaux.

Il fait le point sur les membres excusés et représentés.

M. Georges Buisson rappelle l'importance de la dernière mandature qui s'achève : la fin du chantier de construction, l'inauguration du nouveau bâtiment et le succès de la première saison.

Il pense que la prochaine mandature sera tout aussi importante au vu des nouvelles difficultés qui se présentent à nous comme l'inflation galopante et la forte augmentation des tarifs de l'énergie.

Il propose pour clore cette dernière mandature du Conseil d'administration d'adopter la délibération concernant l'approbation du compte-rendu du dernier conseil.

DÉLIBÉRATION N°8/2022
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2022

Le Président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2022.

Les personnalités qualifiées nouvellement nommées ne prennent pas part à ce vote, n'ayant pas assisté à la séance du 6 avril 2022.

Votants : 13

Le Président remercie Mme Gaëlle Poncet pour ce travail ainsi que les personnalités qualifiées qui ont participé activement aux différents travaux.

DÉLIBÉRATION N°7/2022
ÉLECTION DES PRÉSIDENT(E) ET VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président reprend la parole pour lancer la nouvelle mandature du Conseil d'administration.

Le premier point à l'ordre du jour est d'importance puisqu'il s'agit d'élire les Président(e) et Vice-Président(e).

Le Président précise qu'il avait informé de longue date, le Conseil d'administration, les différents élus et l'État de sa volonté de ne pas se présenter pour un nouveau mandat.

Il tient aussi à remercier très sincèrement les personnalités qualifiées sortantes pour leur implication dans les travaux de l'EPCC : M. Charles Parnet, M. Jean-Pierre Mercier, M. Paul Fournier, M. Gérard Fasoli et M. Emmanuel Ygouf.

Il se réjouit que la représentation hommes/femmes des nouvelles personnalités qualifiées au sein du Conseil soit beaucoup plus équilibrée.

Il tient à préciser avoir été sollicité par M. le Maire de Bourges et par M. Yannick Bedin, Maire adjoint à la culture pour poursuivre sa mission au sein du Conseil d'administration.

Sensible aux arguments qui lui ont été présentés, il informe le conseil d'avoir accepté cette proposition.

Mme Anna Laude Boulon demande la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles personnalités qualifiées entrant au sein du Conseil d'administration. Tout en se félicitant de la continuité du mandat de M. Georges Buisson, la DRAC regrette de n'avoir pas été associée aux choix possibles des candidats pour la présidence et la vice-présidence de l'EPCC.

M. Yann Galut exprime son plaisir d'être présent à ce Conseil. Il salue chaleureusement la présence des représentants des différentes tutelles et de ses collègues de la municipalité. Il souhaite à son tour la bienvenue aux nouvelles personnalités qualifiées qui ont été nommées pour leur expérience et leur parcours. Il exprime son étonnement et son incompréhension face aux propos de Mme Anna-Laude Boulon concernant la reconduction du mandat de M. Georges Buisson. Il confirme en avoir parlé à deux reprises avec M. Fabrice Morio, ancien Directeur régional des affaires culturelles Centre-Val de Loire, qui a été sensible aux arguments présentés et qui a clairement validé cette proposition.

Mme Anna Laude Boulon fait à nouveau référence aux usages qui voudraient que le choix de la présidence et de la vice-présidence soit réellement le résultat de discussions et de négociations plus approfondies.

M. Yann Galut se dit blessé par de tels propos et rappelle devant le Conseil qu'il a bien, à deux reprises, échangé longuement à ce sujet avec M. Fabrice Morio, et qu'il ne lui avait pas semblé que le choix de reconduire M. Georges Buisson poserait des difficultés. Il veut bien admettre, qu'étant nouvellement élu, il ne connaît pas tous les us et coutumes de ce type de décision, mais pour lui, les échanges avec le directeur de la DRAC Centre-Val de Loire ont bien eu lieu. Il se dit par ailleurs disponible pour rencontrer autant de fois que cela serait nécessaire le/la prochain(e) directeur(ice) de la DRAC.

M. Guillaume Crépin en tant que conseiller régional et représentant M. François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, accueille à son tour les nouvelles personnalités qualifiées. Il rappelle que la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de la continuité en reconduisant ses personnalités qualifiées au sein du Conseil, Mme Christine Cheze-Dho et M. Fabrice Hoeffelin.

A son tour, il s'étonne des propos de Mme Anna-Laude Boulon concernant la reconduction du mandat de M. Georges Buisson. Il rappelle qu'il y a bien eu des échanges entre les différentes tutelles concernant cette décision et que la Région Centre-Val de Loire s'est montrée en accord avec la proposition de M. le Maire de Bourges. Celle-ci apparaissait comme une évidence et, pour lui, il n'a jamais été informé d'un quelconque désaccord à ce sujet avec la DRAC Centre-Val de Loire. Il considère la Maison de la culture comme une « grande famille » et qu'il est réconfortant de maintenir au sein du Conseil une forme de continuité. C'est le choix qu'a fait la Région en reconduisant ses deux personnalités qualifiées. Il espère vivement que les travaux de l'EPCC puissent se poursuivre dans une sérénité retrouvée.

M. Carl Accettone, représentant M. le Préfet du Cher indique qu'il participe à ce Conseil pour la première fois et qu'il en est sincèrement heureux.

Il informe que M. Maurice Barate, nouveau Préfet du Cher, est particulièrement satisfait de savoir la préfecture dûment représentée au sein de ce Conseil. Il confirme l'implication active des services de la Préfecture dans la gouvernance de cette Maison de la culture. Il se dit par ailleurs personnellement très concerné par toutes les politiques culturelles développées sur le Département du Cher. Il salue le rôle important que la Maison de la culture de Bourges joue dans cette vie artistique et culturelle.

Monsieur Accettone indique que ses services peuvent jouer un rôle important dans la fluidité des échanges entre les différents partenaires regroupés au sein de ce Conseil.

Mme Sophie Chestier présente les excuses de M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental étant retenu par des Assises départementales à Agen.

Elle tient à saluer le partenariat exemplaire qui existe entre le Conseil Départemental et la Maison de la culture. Elle félicite M. Georges Buisson pour son implication et son travail au sein de ce Conseil depuis de nombreuses années. Elle espère que les doutes de la DRAC Centre-Val de Loire quant à son élection au poste de Président seront vite dissipés, car injustifiés, selon elle.

M. le Maire de Bourges remercie Mme Sophie Chestier et M. Guillaume Crépin pour leur intervention de soutien.

Il rappelle qu'il est important de maintenir un dialogue constant entre toutes les tutelles.

Après l'inauguration de la nouvelle Maison de la culture qui s'est révélée exceptionnelle, l'important pour lui, était de maintenir pour un nouveau mandat de 3 ans, le même Président. En effet, l'engagement de M. Georges Buisson a permis pendant cette dernière décennie de maintenir la cohérence du projet de la Maison de la culture. C'est à ce titre qu'il a convaincu M. Georges Buisson de se représenter bien que celui-ci ne le souhaitait pas. M. le Maire s'est réjoui de sa réponse positive et rappelle qu'il a bien eu à ce propos des discussions avec M. Fabrice Morio. Il faudra, selon lui, profiter de cette mandature de trois ans pour envisager plus sereinement la succession de M. Georges Buisson.

M. Georges Buisson remercie tous ceux qui le soutiennent dans sa décision de se représenter. Il ne se dit pas concerné par ce débat qui concerne avant tout le rapport des tutelles entre elles. Néanmoins c'est avec un grand plaisir qu'il a accepté de se représenter au poste de Président de l'EPCC. Il rappelle son attachement sincère à l'équipe de la Maison de la culture qui a su dans des moments particulièrement difficiles surmonter les difficultés, maintenir son public et développer son ambition artistique. Les années à venir, malheureusement, s'avèrent plus difficiles que prévu. C'est bien dans ces contextes que s'inscrit sa décision de refaire un mandat de président.

Le débat sur les candidatures étant clos, le Président sortant propose de procéder à l'élection des Président(e) et Vice-Président(e). Il précise qu'habituellement cette tâche revient au doyen du Conseil. Ce doyen étant malheureusement lui-même, il propose que ce soit le ou la benjamin(e) de l'Assemblée qui procède à cette élection.

Mme Elisabeth Sanson, nouvelle Directrice du Centre culturel de rencontres de l'Abbaye de Noirlac, étant la plus jeune, prend la parole.

Elle rappelle qu'il ne fait aucun doute que M. Georges Buisson se présente au poste de Président. Elle interroge le conseil pour savoir si d'autres candidatures se posent. Aucune candidature n'étant proclamée, M. Georges Buisson demeure le seul candidat.

Elle interroge l'assemblée pour connaître d'éventuelles candidatures au poste de la vice-présidence. Mme Colette Puynège fait part de sa candidature à ce poste et précise les raisons de son choix.

Mme Elisabeth Sanson demande si d'autres candidats que Mme Colette Puynège sont candidats. Aucune candidature n'étant proclamée, Mme Colette Puynège demeure la seule candidate.

Mme Elisabeth Sanson interroge alors le conseil sur le mode de scrutin choisi : vote à main levée ou à bulletin secret.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, les votes se feront donc à main levée.

M. Georges Buisson est élu à l'unanimité au poste de Président et Mme Colette Puynège est élue à l'unanimité au poste de Vice-Présidente.

Le Président nouvellement réélu remercie le Conseil pour sa confiance renouvelée. Il rappelle que cette unanimité dans son élection est fondamentalement déterminante à ses yeux.

Il invite Mme Colette Puynège à s'exprimer : la Vice-Présidente remercie l'ensemble du Conseil pour sa confiance. Elle exprime sa fierté et son émotion d'avoir été élue au poste de Vice-Présidente de l'EPCC et garantit le Conseil de son futur investissement.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°10/2022

APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025

Le Président rappelle l'importance de la signature de cette convention dont le Conseil a plus d'une fois débattu. Il regrette que les termes de cette convention n'aient été envoyés que très tardivement aux membres de ce Conseil. Jusqu'au dernier moment des ajustements ont été nécessaires.

Il invite Mme Anna-Laude Boulon à présenter les grandes lignes de la philosophie de cette convention.

Mme Anna Laude Boulon rappelle qu'il s'agit-là de la première convention signée depuis la nomination de M. Olivier Atlan à la Direction de la Maison de la culture. Ces conventions sont une obligation nationale qui détermine le versement ou non des contributions de l'État. C'est surtout l'occasion d'échanges très fructueux entre les différentes collectivités. Cette convention permet de mieux analyser le projet artistique de la Maison. C'est un outil de dialogue à partir d'indicateurs précis dans le domaine artistique et budgétaire. Cette nouvelle convention intervient à un moment très important de l'histoire de cette maison puisqu'elle correspond à l'ouverture d'un nouvel équipement adapté à sa politique. Pour exemple elle indique la nécessité de contribuer à une meilleure diffusion des œuvres créées nationalement, à l'élargissement des publics ou à la parité hommes/femmes dans les choix artistiques qui sont fait.

Le Président invite M. Olivier Atlan à exprimer son point de vue en tant que Directeur. Il rappelle que M. Olivier Atlan a été nommé à la tête de cette Maison sur un projet artistique précis qui a été accepté à l'unanimité par le conseil.

M. Olivier Atlan rappelle qu'une première mouture de cette convention a été remise à la DRAC Centre-Val de Loire dès le mois de décembre 2019. Il indique aussi que l'Association des Scènes nationales a travaillé conjointement avec le ministère de la culture pour que la DGCA prenne en compte les particularités des territoires où sont implantées les différentes Scènes Nationales afin d'éviter un trop lourd formatage.

Mme Anna-Laude Boulon précise que l'élaboration de cette convention a pris plus de temps que prévu, notamment à cause de la crise sanitaire.

M. Guillaume Crépin salue le travail qui a été effectué par l'ensemble des signataires de cette CPO. Cette convention permet d'avoir une vision partagée de l'action artistique de la Maison. La Région y retrouve pleinement les objectifs qu'elle défend. Monsieur Crépin se dit particulièrement sensible à l'attention portée à la programmation enfance et jeunesse et au rôle d'expression et de création artistique que joue la maison sur le territoire régional.

Pour lui, la question de l'égalité hommes/femmes dans les choix artistiques est aussi un élément déterminant.

Le Président soumet la délibération n°10/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°11/2022
MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR

Le Président indique la nécessité de faire coïncider la durée de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la durée du contrat du directeur. Pour cela il convient de reporter de 6 mois cette dernière.

Le Président soumet la délibération n°11/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

Le Président réaffirme sa satisfaction de voir cette convention enfin signée et remercie tous ceux qui y ont contribué tout comme l'allongement du contrat du directeur de six mois.

DÉLIBÉRATION N°9/2022
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2022-2023

Le Président invite M. Olivier Atlan à présenter les modifications de la grille tarifaire 2022-2023 :

Nécessité d'approuver cette modification de la grille tarifaire pour 2 raisons :

- ajout du détail des tarifs des objets vendus à la boutique et sur notre boutique en ligne.
- évolution de notre proposition tarifaire à l'attention des Comités d'Entreprises qui auront désormais 2 possibilités, en fonction de leur prise en charge et de leur souhait :
- achat de cartes au tarif de 18€ l'unité et qui donne accès, pour le salarié à une carte nominative lui permettant de bénéficier de tarifs réduits sur l'ensemble de la programmation spectacle vivant et cinéma
- achat d'une carte collective au nom du CE au tarif de 150€ et qui permet de bénéficier du tarif groupe sur un certain nombre de spectacles, défini avec l'équipe de la Maison de la culture.

Le Président soumet la délibération n°9/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°12/2022
DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1/2022

Le Président donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour la présentation de cette délibération.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle au Conseil que suite au vote du budget supplémentaire d'avril dernier, il convient de faire des ajustements pour couvrir la réalité des besoins.

Dépenses

Chapitre 011 : il est proposé de diminuer ce chapitre de 140k€ suite à l'annulation du spectacle « Le Bruit des Loups » et des économies réalisées sur les accueils de la première partie de saison.

Chapitre 012 : il est proposé d'augmenter de 20k€ ce chapitre pour couvrir les besoins supplémentaires, notamment concernant le tuilage des deux directeurs techniques jusqu'à la fin de l'année.

Chapitre 67 : il est proposé d'augmenter ce chapitre de 20k€ puisque les indemnités d'annulation du bruit des Loups sont imputées comptablement sur ce chapitre.

Chapitre 022 : Comme tous les ans depuis 2016, il est proposé d'affecter 30k€ à ce chapitre nous permettant de palier l'infongibilité des chapitres 11 et 12 en nous donnant de la souplesse dans la phase de clôture des comptes.

Ces dépenses sont compensées en recettes de la façon suivante :

Chapitre 74 : + 25 k€ correspondants à :

- +10k€ de la Ville de Bourges pour le cinéma en plein air
- +17k€ d'aides à l'emploi (apprentissage Anaïs Delaroche et FONPEPS Alice Le Mignot)
- -2 k€ de la subvention DRAC concernant l'option théâtre du lycée Alain Fournier de Bourges.

Chapitre 77 : + 25k€ correspondant à 12k€ d'avoirs non utilisés et 13k€ de produits réalisés sur des mandats de CAP.

Anne-Sophie Montagné indique que nous n'impactons pas le chapitre 70 puisque, à ce jour, les recettes de billetterie sont conformes à nos prévisions :

- +50k€ de recettes de billetterie sur la partie spectacle vivant sur la période de janvier à juin 2022
- -5k€ sur le cinéma du premier semestre 2022
- second semestre très timide pour le cinéma avec, à jour, une baisse de 23k€ de recettes
- un bon démarrage des recettes de billetterie du spectacle vivant pour la période de septembre à décembre.

L'ensemble de ces modifications porte le budget à 5 051 849.72€ en exploitation.

Pas de mouvement sur la partie investissement ce qui porte le budget total de l'EPCC à 5 162 962.77 €.

Le Président demande s'il y a des questions ou des précisions.

Mme Anne Matheron salue l'utilisation du FONPEPS destiné à stabiliser les emplois dans le domaine du spectacle vivant. A son avis, il est important que la Maison utilise ce dispositif.

Le Président soumet la délibération n°12/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°13/2022 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas pour le conseil de ratifier une décision mais d'acter simplement un débat d'orientation budgétaire en vue de la présentation du prochain budget de la Maison.

Il donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour qu'elle présente au conseil les grandes lignes du débat à venir.

Mme Anne-Sophie Montagné précise qu'il s'agit bien-là d'un débat préliminaire au vote du budget qui aura lieu en décembre prochain.

Le budget 2023, pour la première fois depuis l'existence de l'EPCC, est présenté en négatif.

En effet, à ce stade, elle se dit contrainte de présenter un exercice déficitaire de 250k€ qui s'explique par 2 éléments indépendants de sa volonté :

- les fluides :

- nous constatons des divergences avec les prévisions faites par la Maîtrise d'œuvre qui engendre, à ce jour, un surcoût de +10 % en euros constants par rapport aux prévisions (représentant env 15k€ : 145k€ prévision / 160 k€ réel).

S'ajoutent à cela, une augmentation sensible du coût de l'énergie. Pour 2023, nous prévoyons une hausse de 50% des prix, représentant une hausse de 80 k€ sur ce poste de fluides.

En effet, même si le prix du gaz est sécurisé pour la Maison de la Culture jusqu'en août 2025 (prix fixes), cela n'est pas le cas pour notre contrat d'électricité qui est arrivé à échéance en août dernier. Si nous devions signer un contrat aujourd'hui, le prix serait multiplié par 5 (le prix du Méga watt heure est passé de 90 € l'année dernière à 450€ le 3 octobre mais une baisse est constatée depuis le début de l'automne). Le cours était à 743€ le mois dernier.

Tant que les services d'EDF ne nous ont pas contactés pour renégocier le contrat, c'est le tarif du contrat qui s'applique. En espérant que, d'ici le début de l'année, la baisse se poursuive...

Pour information, notre consommation annuelle d'électricité s'élève à environ 100k€ HT.

- l'inflation :

Nous prévoyons une hausse générale des prix de 5% pour 2023 (pour information l'inflation est de 5.9% en septembre 2022 et le gouvernement prévoit une inflation de 4.2% sur 2023)

Cela étant, nous bénéficions d'un report à nouveau créditeur de 90k€ en 2021, que nous pensons consolider en 2022. Ainsi, nous pouvons espérer un report à nouveau positif de 100k€ sur 2023.

Cela ramènerait le déficit à 150k€ mais reportera le problème sur les exercices futurs.

Le Président rappelle aux nouveaux arrivants qu'une commission budgétaire avait été créée au sein du conseil il y a 5 ans pour anticiper la montée en puissance du budget de l'EPCC sur 3 ans nécessaire pour l'ouverture du nouveau bâtiment dans de bonnes conditions.

Il se réjouit que les propositions faites alors correspondent à la réalité budgétaire d'aujourd'hui.

Il rappelle qu'une réflexion a également été menée sur le problème des fluides et qu'à ce propos il avait été demandé au Maître d'ouvrage de revoir sensiblement à la hausse ses prévisions initiales.

Il rappelle la nécessité que les grands équilibres de notre budget doivent permettre de sauvegarder la mission essentielle de notre maison à savoir la production et la diffusion artistique, ce pourquoi elle existe. Les nouvelles alarmantes concernant l'inflation et l'augmentation importante des coûts de l'énergie nécessiteront de notre part une réflexion approfondie pour que les coûts de fonctionnement ne mettent pas en péril le budget artistique de la Maison de la culture.

Il propose au Conseil la création d'une commission au sein du conseil pour réfléchir aux grands enjeux climatiques et énergétiques dans le fonctionnement du bâtiment. Il fait donc appel aux volontaires pour participer activement à cette réflexion. Il propose que cette commission soit présidée par Madame Colette Puynège, Vice-Présidente du conseil. Cette commission pourrait se réunir à la fin de chaque conseil pour une durée d'environ 1h30 maximum. Elle concerne les divers techniciens invités, les personnalités qualifiées, les élus et les membre du personnel.

M. Olivier Atlan informe de la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions au sein même de l'équipe pour contribuer à la réflexion générale et notamment celle portant sur les risques financiers que la Maison peut continuer de prendre sur certaines productions artistiques ambitieuses.

Il précise qu'il conviendra d'effectuer un arbitrage entre les apports en coproduction et la nécessité de maintenir un rythme suffisant de propositions artistiques dans chaque saison.

Il rappelle en outre que dans un souci d'anticiper des économies dans le budget, deux postes pourtant prévus n'ont pas été ouverts à ce jour.

M. le Maire comprend d'autant plus ces problématiques que toutes les collectivités y sont à ce jour confrontées. La ville de Bourges doit ainsi économiser 3M d'€ sur son budget de fonctionnement. Il assure le Conseil que ces économies nécessaires ne se feront pas au détriment des projets culturels en général et à ceux concernant cette Maison en particulier.

Il n'y aura donc pas de remise en cause des contributions de la ville de Bourges à la Maison de la culture, mais la ville est dans l'incapacité de les augmenter.

Le Président rappelle que la gestion budgétaire de cette Maison s'est toujours faite de manière très responsable et qu'il est ainsi très agréable de présider le Conseil d'administration dans ces conditions. Il rappelle néanmoins qu'un budget qui ne progresse pas est de fait un budget en recul.

Il indique que 2023 correspondra au 60^{ème} anniversaire de cette Maison, et qu'il conviendra sans doute d'envisager un événement pour célébrer cet anniversaire emblématique. Concernant les difficultés budgétaires en cours, il souhaite que le Conseil d'administration soit solidaire des décisions que l'équipe serait à même de proposer.

Mme Anna-Laude Boulon indique que l'État est lui-même confronté à ces difficultés budgétaires et que malheureusement, il ne pourra envisager aucune augmentation de ses contributions.

Elle rappelle que Mme la Ministre de la Culture demande aux labels de se recentrer sur leurs fondamentaux c'est-à-dire la diffusion, en ce qui concerne les Scènes nationales. Elle rappelle l'importance de la mission de production de Maison de la culture de Bourges. L'existence des ateliers de construction de décors participe d'ailleurs très concrètement à cette mission de coproduction. Elle pense qu'il est effectivement prudent de ne pas créer les deux postes évoqués par le directeur pour le moment.

Elle pense qu'il est nécessaire de réfléchir en interne sur une gestion responsable.

Le Président rappelle que c'est effectivement l'objet de la future commission au sein du conseil.

Mme Sophie Chestier rappelle que le budget du conseil départemental est lui aussi tout à fait contraint. Elle précise que le département continuera malgré cela à accompagner financièrement la Maison sans pour autant pouvoir augmenter sa participation financière.

M. Guillaume Crépin, indique que la Région Centre-Val de Loire se trouve elle aussi dans des difficultés financières pour les années à venir. Il s'engage néanmoins à maintenir le niveau des contributions financières actuelles.

Le Président prend acte que chaque tutelle s'engage à reconduire l'ensemble des contributions financières pour abonder le budget de l'EPCC. Conscient des problèmes évoqués, il les remercie sincèrement pour cet engagement. Il conviendra de réfléchir au nécessaire équilibre budgétaire de l'EPCC dans des conditions d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie particulièrement difficiles.

Mme Anne-Sophie Montagné souhaitait rappeler à quel point l'équipe est combative sur ces différentes questions. Elle remercie à ce propos Mme Gaëlle Poncet pour son travail sur la recherche en mécénat.

M. Olivier Atlan se dit conscient que la situation pour 2023 ne sera pas simple à régler. Il se dit incapable à ce stade de pouvoir présenter un budget en total équilibre à fin 2023.

Le Président rappelle que ce débat d'orientation budgétaire est loin d'être clos.

Les débats étant clos, le Président soumet la délibération n°13/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

POINT SUR LE DEBUT DE SAISON 2022-2023

M. Olivier Atlan remercie l'ensemble de l'équipe de la maison qui a connu un rythme de travail particulièrement soutenu dans le cadre de l'ouverture du nouveau bâtiment.

A ce jour : 3 800 cartes vendues.

Sur la saison 2021-2022, 5 150 cartes ont été délivrées dont 1500 données gracieusement pour compenser les nombreuses annulations de la saison 2020-2021.

A ce jour, la maison a vendu plus de cartes que l'année dernière et la campagne d'achat des cartes est loin d'être terminée !

Globalement, nous attendons des recettes de spectacles qui devraient être supérieures à nos prévisions, ce qui n'est pas le cas du cinéma qui, même si l'automne présente des chiffres favorables, a connu une baisse significative depuis le début de l'année.

POINT SUR L'ACTIVITE DE CONSTRUCTION DE DECORS

Olivier Atlan fait un point sur une activité souvent méconnue de la Maison de la culture : l'atelier de construction de décors.

Suite aux départs à la retraite d'Eric Vincent et Didier Roger, l'équipe des ateliers est en place et solide.

Olivier Atlan remercie Nicolas Bénard, responsable des ateliers de construction, pour la qualité de son travail. Un des enjeux majeurs des futurs mois/années est d'anticiper son départ à la retraite et le choix du successeur.

Dans le contexte économique difficile évoqué, la construction d'environ 6/7 décors par an est un véritable atout pour les coproductions portées par la Maison de la culture.

Parmi les 7 décors construits la saison dernière, Olivier Atlan cite le travail remarquable réalisé sur les décors de « Danse Macabre » de Martin Zimmerman, « Tumulus » de Geoffroy Jourdain et François Chaignaud et « En travers de sa gorge » de Marc Lainé sur la saison dernière.

EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Olivier Atlan présente les différentes évolutions de l'équipe :

- départ à la retraite de Didier Roger, constructeur machiniste et de Mariem Gonnet, ouvreuse
- arrivée de deux jeunes en service civique : Jeanne Pénélaud (cinéma) et Bérénice Bouchard (RP)
- arrivée de Maëlle Moncelon, alternante en comptabilité, pour deux ans
- départ de Caroline Daguin, responsable des relations avec le public / Alice Coursier lui succède à partir du 17 octobre prochain
- vacance du poste de Régisseur Général (3^{ème} relance de l'annonce depuis avril)
- arrivée de Vanessa Bourgain-Petit, directrice technique, dans l'optique du départ à la retraite de Rabah Khima.
- évolution d'Anne-Sophie Montagné au poste de directrice adjointe.

Le Président remercie M. Olivier Atlan pour ces précisions. Il rappelle qu'il est heureux de fréquenter une Maison où l'équipe est autant impliquée. Il se réjouit également de l'évolution du poste de Mme Anne-Sophie Montagné. Il la remercie pour sa réelle implication dans la bonne santé de gestion de la maison. Il demande quelques nouvelles du cinéma.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle qu'effectivement la tendance nationale est d'environ 30% de baisse en termes de fréquentation, Bourges ne faisant pas exception, et reconnaît que le peu de temps d'exploitation du bâtiment ne permet pas encore d'avoir de référence.

Madame Anna-Laude Boulon, au nom de la DRAC Centre-Val de Loire se réjouit, elle aussi, de la nomination de Mme Anne-Sophie Montagné à la direction adjointe.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce conseil d'administration. Il rappelle que le prochain conseil se déroulera le **mercredi 7 décembre à 14h30**. Il sera suivi d'une première réunion de la commission de réflexion sur les enjeux énergétiques et climatiques. Le Président rappelle l'importance d'avoir dans cette commission des personnalités qualifiées, des techniciens, des élus et des membres de l'équipe. Il demande à chaque membre du CA de bien vouloir confirmer sa présence aux différents conseils afin de pouvoir nous assurer que le quorum est atteint.

Les dates des prochains Conseils d'administration pour 2023 seront communiquées lors de la séance du 7 décembre.